

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018
DU LABORATOIRE D'ANALYSES DU PUMONTE
(EX CORSE-DU-SUD)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le budget annexe du Laboratoire d'analyses de Corse-du-Sud a été créé en 2004.

Il est, en partenariat avec les services de l'Etat, au service de la santé publique en participant activement à la surveillance et à l'amélioration de l'état sanitaire des animaux d'élevage ou de compagnie, ainsi qu'à la détection des maladies des animaux sauvages.

Il participe également au contrôle sanitaire et environnemental de l'eau. Enfin, il réalise, à la demande des services de l'Etat des analyses officielles pour prévenir les risques de toxi-infection alimentaire collective.

Le budget supplémentaire du laboratoire s'établit comme suit :

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS | | A1 | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 44 050,00 | 44 050,00 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 507 000,00 | 0,00 |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 507 000,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section d'investissement (2) | 551 050,00 | 551 050,00 |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| VOTE | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 54 050,00 | 54 050,00 |
| | + | + | + |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 0,00 |
| | = | = | = |
| | Total de la section de fonctionnement (3) | 54 050,00 | 54 050,00 |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 605 100,00 | 605 100,00 |

I/ L'affectation du résultat

La section de fonctionnement présente un résultat en équilibre en 2017 (3 873 802,61 € tant en dépenses qu'en recettes). La section d'investissement se décompose comme suit :

| | Dépenses (en (€)) | Recettes (en (€)) | RAR dépenses | RAR recettes |
|-------------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice précédent (001) | | 160 776,86 | | |

| | | | | |
|------------------|------------|------------|---------|--|
| Recettes réelles | | 810 943,67 | | |
| Dépenses réelles | 464 720,53 | | 507 000 | |
| Total | 464 720,53 | 971 720,53 | 507 000 | |

La section d'investissement présente donc un solde d'exécution excédentaire en réel de 507 000 €, qu'il est proposé de reprendre en 001 « solde d'exécution reporté ». Il sera entièrement utilisé au financement des restes à réaliser de la section.

Il n'y a donc pas lieu d'effectuer une affectation du résultat.

II/ Le budget supplémentaire

a) La section d'investissement

Les recettes de la section sont composées principalement de 81 150 € de prévision d'amortissement supplémentaire pour la mise en place du « prorata temporis ».

Elles sont minorées par une diminution du virement à la section d'investissement de 37 100 € pour un total de 44 050 €.

Une somme identique est inscrite en dépenses pour l'amortissement d'une subvention de l'ex. Département de Corse-du-Sud de 2017.

b) la section de fonctionnement

Afin de sécuriser la passation des marchés à venir, il est proposé d'augmenter l'autorisation d'engagement (AE) de 286 000 €.

Il est demandé d'inscrire 10 000 € pour le paiement prévisionnel de factures d'électricité, une diminution de 37 100 € du virement à la section d'investissement et 81 150 € pour la mise en place du « prorata temporis » pour un total de 54 050 €.

Les recettes de la section proviennent de la quote-part de la subvention d'investissement (44 050 €) évoquée supra ainsi que d'une inscription de 10 000 € de subvention d'équilibre.

En conclusion de ce rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- Ouvrir et affecter une autorisation d'engagement de 286 000 € pour le fonctionnement du Laboratoire.
- Adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 605 100 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.